comme éminemment regrettable l'habitude qui semble s'établir de mettre en cause l'empereur sur la foi de racontars méprisables. Les propos auxquels M. Singer fait allusion sont de pure invention.

Le mot que l'on prête à l'empereur et dont il est question ici aurait été celui-ci :

« Comment! ces gaillards veulent encore des indemnités ! »

*** Le Reichstag a également procédé à la troisième lecture du projet de loi concernant les vins.

La plupart des orateurs ont approuvé l'interdiction des vins artificiels et l'établissement du contrôle des caves.

D'autres députés ont déclaré regretter que le coupage des vins blancs avec les vins rouges n'ait pas encore pu être interdit à cause des prescriptions contraires qui sont contenues dans les traités de commerce. Le projet de loi a été adopté en bloc à l'unanimité moins quelques voix.

Le Reichstag a rayé ensuite de nouveau de l'ordre du jour la discussion de la résolution proposée par la commission et tendant à soumettre, dans le futur tarif douanier, les vins étrangers à des droits plus élevés, suivant le degré d'alcool, et à augmenter les droits sur les vins coupés et sur les raisins importés de l'étranger pour la fabrication du vin.

Autriche-Hongrie

Notre correspondant de Budapest nous télégraphie :

L'empereur-roi François-Joseph, l'archiduc Joseph et tous les autres archiducs présents dans la capitale hongroise ont assisté hier à la cérémonie solennelle de la bénédiction du drapeau que le souverain vient de donner à l'Académie ludovicéenne. Cet établissement d'éducation militaire, fondé dans le temps sous le patronat de l'impératrice-reine Ludovica, femme de l'empereur François Ier, vient d'être transformé en école militaire supérieure, au même titre que l'académie Marie-Thérèse de Wiener Neustadt, de telle sorte que les élèves en sortiront directement comme sous-lieutenants dans l'armée, après avoir fait leurs études avec la langue hongroise comme langue d'enseignement, l'allemand restant toutefois matière obligatoire; mais ils n'auront plus besoin de passer, comme jusqu'ici, par une école autrichienne.

L'archiduchesse Augusta faisait les fonctions de marraine (*Fahnenmutter*). Pendant la bénédiction du drapeau, des discours ont été prononcés par le roi, l'archiduc Joseph et l'archiduchesse Augusta. La joie qu'on ressent en Hongrie du grand progrès obtenu par les modifications de l'école a donné à la cérémonie un caractère tout particulier de solennité patriotique et les « Eljen! » étaient interminables.

Angleterre

Par suite de l'absence de lord Salisbury, c'est M. Balfour qui a prononcé hier le principal discours à la réunion annuelle de l'association conservatrice, la ligue des Primevères. Le leader de la Chambre des communes déclare que, bien que l'on n'entende guère parler des aspirations séparatistes des Irlandais, il ne faut pas s'imaginer qu'elles n'existent plus. Les députés irlandais espèrent obtenir l'autonomie de leur pays en prenant la parole à tout propos, dans l'espoir que la Chambre, de guerre lasse et profondément ennuyée, finira par la leur accorder.

Parlant de la guerre, M. Balfour déclare que l'Angleterre s'est trouvée en état de légitime défense. Tous les faits s'accordent à démontrer le caractère inévitable du conflit qui devait fatalement se produire tôt ou tard à moins que l'Angleterre ne se résignât à perdre sa suprématie dans l'Afrique du Sud. Le peuple anglais ne s'est pas lancé dans cette guerre le cœur léger; elle sera poursuivie avec calme et ténacité, jusqu'à ce qu'elle soit couronnée de succès.

M. Balfour félicite ensuite ses compatriotes du calme avec lequel ils ont reçu l'annonce des nouvelles taxes.

*** La commission des raffineurs de sucres anglais demande au chancelier de l'échiquier d'abaisser d'un tiers l'impôt sur les sucres des colonies anglaises. Dans sa lettre, elle expose que, pour être juste, si une taxe de 4 shillings 2 pence est imposée aux sucres anglais, il faudrait un impôt de 8 shillings 4 pence aux sucres français et de 6 shellings 5 pence aux sucres belges.

*** La conférence des mineurs s'est prononcée contre la grève générale. Toutefois, si, dans un district houiller quelconque, il était question de réduire les salaires, une conférence générale étudierait la question du chômage général de toutes les mines. De son côté, la conférence des patrons s'est prononcée également contre la grève. Elle propose que la taxe porte cette année sur tous les charbons extraits l'année passée par toutes les mines.

*** On annonce, de Londres, la mort du chanteur de café-concert Mac Dermott qui, en 1878, au moment des différends anglo-russes, lança la chanson célèbre dont le refrain contenait ces mots : « By Jingo ! » (*par Jingo*). Qui était Jingo? Personne ne l'a jamais su. Mais la chanson eut du succès. Elle fut répétée par des milliers de soi-disant patriotes, braillée dans les rues, devant les ministères, à tous les *meetings*. On appela ces *braillards* des *Jingoes*. Le mot ayant fait une grosse fortune, s'est récemment annobli.

*** Les deux grandes compagnies de navigation anglaises Cunard et White Star ont décidé de fusionner, par mesure de précaution contre les vastes organisations américaines qui visent à s'emparer de la navigation de l'Atlantique.

Pays-Bas

Le journal d'Anvers la *Métropole* dit savoir que la reine Wilhelmine est dans un état intéressant.

*** Les lois militaires ont été votées hier par la seconde Chambre.

Avant le scrutin, plusieurs députés, MM. Seret, van Vlijmen, Verhey, de Ras et Lieftinck ont pris la parole pour expliquer leur vote.

Le projet de loi ayant pour objet la réorganisation de l'armée (*militiewet*) a été adopté par 59 voix contre 38. La minorité se compose de 17 libéraux radicaux, de 16 catholiques, des 4 socialistes démocrates et d'un antirévolutionnaire indépendant, M. Staalman.

On remarquera que tous les antirévolutionnaires des deux fractions et les chrétiens historiques ont voté en faveur du projet et assuré le triomphe du ministère.

Le projet de loi concernant la réforme de l'armée territoriale (*landweer*) a été ensuite adopté par 35 voix contre 9. Les trois députés socialistes Troelstra, van Kol et Schaper avaient quitté la salle des séances avant ce second scrutin.

Suisse

Une dépêche de Bâle annonce la mort du financier le plus considérable de ce pays, M. Schuster Burckhardh, chef de la maison de banque de Speyr et Cie, président du conseil d'administration du chemin de fer du Saint-Gothard, président du conseil d'administration du Bankverein suisse, à Bâle.

Italie

Le roi Victor-Emmanuel a adressé à M. Zanardelli une lettre dans laquelle il dit que lui et la reine se réjouissent des manifestations qui se préparent en vue de fêter la naissance prochaine de leur enfant.

Mais, ajoute la lettre, le roi est désireux d'éviter à l'administration et aux citoyens des dépenses en cadeaux et en fêtes; en conséquence, lui et la reine n'accepteront aucun cadeau et prient les donateurs d'en consacrer le montant à des œuvres de bienfaisance.

*** Sur la convocation de M. Luzzatti, une soixantaine de députés s'intéressant à l'industrie œnologique se sont réunis hier à Rome.

M. Luzzatti a exposé le danger de l'invasion en Italie de mélanges de vin et d'alcool français. Il a insisté ensuite sur la nécessité d'inviter le gouvernement à s'opposer à l'introduction susdite qui est contraire aux traités en vigueur et compromet grandement la production nationale.

La réunion a décidé à l'unanimité de donner un mandat de confiance à M. Luzzatti, afin d'exposer au gouvernement les vœux de la réunion et, s'il est nécessaire, de provoquer l'action parlementaire.

*** Notre correspondant de Milan nous écrit :

En plein jour, à quatre heures de l'après-midi et à moins de deux kilomètres de la ville, cinq malandrins ont attaqué hier un boulanger, Jean Colnago, qui rentrait d'une paisible promenade à la campagne. La victime a été « soulagée » de son portefeuille et des bijoux qu'elle portait, puis les audacieux voleurs ont pris la fuite à la vue d'un groupe de cyclistes qui survenait.

Jusqu'ici la police n'a pas trace des détrousseurs que nous enverait la Calabre.

Russie

La censure russe a interdit la représentation du nouveau drame de Tolstoï : le *Cadavre*.

Le ministre de l'instruction publique russe a donné l'ordre de refuser d'admettre dans les bibliothèques populaires les œuvres de Tolstoï.

*** Le musée de la marine vient de s'enrichir de deux objets artistiques d'une grande valeur.

Le vice-amiral Avelan a, en effet, donné au musée en question, la statue en bronze de Pierre le Grand qui avait été offerte à l'amiral en 1890 par les marins français. Le musée de la marine a reçu, en outre, le buste en bronze de l'amiral Courbet qui avait été offert aux marins russes lors de leur venue en France en 1890.

*** De Nijni-Novgorod, la nouvelle est parvenue à Moscou; d'où un correspondant la transmet à la *Gazette de Francfort*, que Maxime Gorki (le pseudonyme littéraire d'Alexei Pechkof), trois rédacteurs du *Nichegorodsky Listok* et quatorze personnes connues pour leurs sentiments libéraux ont été arrêtés.

Pechkof (Gorki) est le fils d'un pauvre ouvrier tapissier de Nijni-Novgorod. Il eut une jeunesse vagabonde, travaillant comme journalier et fut plusieurs fois sur le point de se suicider de désespoir jusqu'au jour où un récit de cette vie de vagabond qu'il avait menée le fit tout d'un coup célèbre.

Gorki doit probablement d'être arrêté à la publication de deux nouvelles relatives aux derniers événements et qui ont été répandues sous main — la censure n'en autorisant pas la publication — dans toute la Russie.

On signale aussi de Moscou des perquisitions et des arrestations nouvelles.

Bulgarie

On nous télégraphie de Sofia :

Le ministre de l'instruction publique M. Ivan Slaweikof, un des écrivains les plus distingués de la Bulgarie, et qui faisait partie du groupe des amis de M. Karavelof dans le ministère, vient de mourir subitement à l'âge de quarante-huit ans à peine.

Presque au même moment une mort subite a également enlevé l'ancien premier ministre Dimitri Panajotof Grekof, qui n'avait que cinquante-trois ans. C'était un des plus vaillants champions de l'indépendance bulgare.

Né de parents bulgares, en Bessarabie, il avait fait ses études à Paris, et habité Bucarest jusqu'en 1878. Il entra dans les Assemblées bulgares aussitôt après l'établissement de la principauté, se rangea dans le parti conservateur, fut ministre de la justice en 1879-80 et 1882-83, puis, en 1890, ministre des affaires étrangères sous Stamboulof. Après la démission du ministère Stoilof en janvier 1899, Grekof forma le cabinet qui porta son nom et donna sa démission en octobre 1899 devant un échec aux élections.

Depuis la mort de Stamboulof, Grekof passait pour le chef du parti stambouloviste.

Turquie

Le correspondant de la *Daily Mail* à Athènes assure que le sultan est si gravement malade qu'il ne sera bientôt plus possible de cacher la vérité sur son état.

Cuba

A la Havane, on proteste contre les allégations de la presse de New-York disant que la majorité de la délégation cubaine est revenue de Washington favorable à l'amendement Platt.

On assure, au contraire, que les délégués restent, comme la convention, opposés à tout arrangement excluant l'indépendance.

La fréquence des crimes commis dans plusieurs provinces par des partis d'hommes de couleur armés cause un état de trouble, spécialement à Pinar del Rio.

États-Unis

On a eu vent à Washington de quelques démarches diplomatiques de l'Allemagne auprès d'un gouvernement européen pour étudier le moyen d'arriver à une union douanière de l'Europe contre les États-Unis.

Ce serait une des principales raisons qui auraient motivé l'aigreur assez visible qui, depuis quelque temps, règne dans le monde gouvernemental américain et se reflète dans la presse à l'égard de l'Allemagne.

*** On conteste que l'ambassadeur britannique, lord Pauncefote, doive emporter le mois prochain en Angleterre un nouveau projet de convention relatif au canal de Nicaragua.

Il serait simplement porteur d'un mémorandum où le secrétaire d'État, M. Hay, a condensé le résultat de ses conférences avec les sénateurs et indiqué le maximum des concessions qu'ils étaient prêts à faire dans la nouvelle convention.

Comme les conditions auxquelles le Sénat consentirait à ratifier le traité pourraient ne pas convenir au Foreign office, d'autant plus que l'opposition du Sénat à la neutralité du canal s'est montrée jusqu'à présent irréductible, lord Pauncefote serait aussi chargé de propositions de M. Mac Kinley en vue d'une autre solution.

Il demanderait au gouvernement britannique l'abandon du traité Clayton-Bulwer, en retour d'importantes concessions sur d'autres points : notamment la rectification de la frontière de l'Alaska.

*** En raison des avantages qu'une île du groupe des Açores offrirait comme station de charbon et comme point de ralliement naval, des ouvertures seraient faites à ce sujet au Portugal par le gouvernement américain. D'ailleurs, les fonctionnaires de la marine des États-Unis ont appris que l'Allemagne avait, pour le même motif, des vues sur les Açores.

AFFAIRES MILITAIRES

SOUS-OFFICIERS STAGIAIRES GARDIENS DE BATTERIE. — Une circulaire du ministre de la guerre prescrit, en attendant l'approbation par le Parlement d'un projet de loi portant réorganisation du cadre des gardiens de batterie, la nomination aux emplois de gardiens de batterie auxiliaires qui deviendront vacants de sous-officiers d'artillerie qui recevront le titre de stagiaires gardiens de batterie.

Ces stagiaires, qui seront nommés par le ministre, seront pris parmi les sous-officiers d'artillerie de tous grades figurant au tableau d'avancement pour gardien de batterie de 2e classe.

La circulaire détermine ensuite la solde des stagiaires et l'allocation d'une première mise d'équipement qui ne pourra se répéter lors de leur nomination au grade de gardien de batterie titulaire.

LÉGION D'HONNEUR. — Sont nommés ou promus dans la Légion d'honneur :

Commandeur, le général de brigade Humbert-Droz, chef d'état-major du 19e corps d'armée.

Officier, le chef de bataillon de Morin.

Chevalier, le lieutenant de gendarmerie Escarotte.

Cette dernière nomination est ainsi motivée :

Services exceptionnels : s'est particulièrement distingué par son sang-froid et son énergie pendant les grèves de Marseille, où il a été grièvement blessé à la figure en assurant le service d'ordre.

BILLETS DU MATIN

A Mme Jacques Richepin

Vous voilà mariée, madame. Vous ne restez Cora Laparcerie que sur les affiches. Pournous, vieux hommes de théâtre, la majesté du mariage tempère déjà l'innocente familiarité des usages, des coulisses et nous continuerons à vous trouver belle sans vous appeler « la belle Cora ». Permettez-moi de vous faire mon compliment, comme un de ceux qui furent des premiers à suivre vos débuts et à y applaudir. On me dit que la cérémonie de votre mariage, à Saint-Sulpice, a été fort gaie. Tant mieux. Je ne vois pas pourquoi il en eût été autrement. La curiosité de la foule était sympathique et justifiée. Je tiens que rien n'est plus charmant et plus joyeux au monde que de voir deux êtres, jeunes et beaux, se marier, en donnant cette raison, trop rare aujourd'hui dans les mariages, qu'ils s'aiment et que, quand on est libre et qu'on s'aime, on n'a rien de mieux à faire que se marier. Un mot de théâtre courait dans l'assistance. « Sans dot, » disait-on. Et le « sans dot », sinistrement comique aux lèvres serrées d'Harpagon, était ici quelque chose de délicieux, encore que ce fût un mensonge. Etre jeunes, sains, beaux, avoir du talent, le goût du travail, la foi en soi-même et en son art, nul regret dans le passé et la confiance en l'avenir, j'appelle ceci, pour des époux, avoir la plus belle dot qui se puisse souhaiter, trésor qu'on ne trouve pas chez les notaires.

Il y a juste deux cent vingt-huit ans que Molière mourut. L'archevêque de Paris autorisa ceci : que la levée du corps fût faite, en son domicile, par trois prêtres, assistés de « six enfants bleus », porteurs de cierges. Mais il approuva le curé de Saint-Eustache, qui avait fermé les portes de l'église à son paroissien. Le roi, sollicité par la veuve de Molière, refusa d'intervenir. Ceci est vraiment loin de nous. Car le curé de Saint-Sulpice, paroisse odéonienne, n'a pas feint, en vous mariant, d'ignorer qu'il mariait une actrice à un poète dramatique. Il n'a oublié volontairement qu'une chose, ce bon curé : c'est que ce poète dramatique était le fils du poète des *Blasphèmes*. Il a pensé sans doute que, dans ces *Blasphèmes*, il y avait beaucoup plus de littérature que de rébellion satanique, ce qui est juger finement les choses : et, en bénissant le fils, il a béni aussi le père souriant. De plus, il a félicité les jeunes époux de réunir en eux deux formes de l'art du théâtre, l'un composant des vers, l'autre les récitant. Dans ce rapprochement, sinon dans cette confusion de deux faces de l'art, le curé de Saint-Sulpice a vu un gage de bonheur pour les mariés, l'association des esprits venant se joindre, pour la fortifier et la faire plus durable, à la tendresse des cœurs. Tout ceci fut bien dit, aimable et approuvé de l'assistance.

En lisant le récit de cette cérémonie, je songeais combien est grand encore le crédit que l'esprit français est prêt à faire au clergé, en échange d'un peu de tolérance et de bonne grâce. Le problème ne me paraît pas si difficile qu'on le dit et qu'on le fait de concilier le sévère rationalisme scientifique contemporain avec le respect et presque le goût de la tradition religieuse. Combien sont rares parmi nous ceux qui, même assez incrédules aux dogmes, se refusent à suivre les usages d'un culte antique! Le culte met de l'idéal dans les choses importantes de la vie, joyeuses ou tristes, la naissance, le mariage, la mort. Il n'est pas nécessaire de croire aux décisions du concile de Nicée pour être ému et respectueux devant le geste symbolique d'un homme, en qui s'incarne « le divin », et qui en bénit un autre. Au théâtre, puisque nous y touchons avec votre mariage, madame, depuis qu'on a permis de faire figurer les prêtres, je les ai toujours entendu applaudir. Il est vrai qu'ils ne parlaient pas de dogme et de la politique. Ils redisaient des mots évangéliques, des mots de consolation, de pardon et d'amour. Et, pour un rien, on eût applaudi à Saint-Sulpice, ce curé qui, oubliant des distinctions vaines, parlait si bien de la poésie et répétait, après Voltaire, qu'elle est la musique des âmes grandes et sensibles, qui sont le plus près de Dieu.

HENRY FOUQUIER.

CHRONIQUE ÉLECTORALE

ISÈRE. — Le comité radical de Vienne fait publier que M. Jouffray, maire de Grenoble, dont on avait d'abord annoncé, puis démenti la candidature, reste candidat à l'élection qui doit avoir lieu le 9 juin pour remplacer M. Edouard Rey, sénateur, décédé.

M. Charles Morel, constructeur mécanicien, maire de Domène et conseiller d'arrondissement, a déclaré poser également sa candidature. M. Morel a en outre informé les journaux du département qu'il entendait se présenter directement devant les électeurs, sans le patronage d'aucun comité, comme républicain indépendant.

NOUVELLES DU JOUR

M. Pierre Baudin, ministre des travaux publics, dans une circulaire qu'il adresse aux chambres de commerce françaises, rappelle que l'administration des travaux publics et le Parlement se sont déclarés favorables au raccordement, par rails, des voies de fer et des voies d'eau, qui, en facilitant les transports mixtes, permet de développer les débouchés commerciaux et industriels sur les points non desservis directement par le chemin de fer ou par la navigation.

En vue, soit d'une meilleure utilisation des raccordements existants, soit de l'accroissement de leur nombre, le ministre demande aux chambres de commerce de lui faire connaître :

1° Quels sont les raccordements existants dont l'exploitation est abandonnée ou entravée par les compagnies?

2° Quels sont les raccordements nouveaux dont l'établissement présenterait un intérêt sérieux pour le commerce?

3° Parmi ces derniers, quels sont ceux pour lesquels il y aurait chance de trouver des concessionnaires (chambres de commerce, compagnies de navigation, de docks, d'entrepôts, etc.)?

La commission d'assurance et de prévoyance sociales a tenu hier deux séances pour achever l'examen du projet sur la caisse des retraites ouvrières. Voici les décisions qu'elle a prises. Tout d'abord, elle a décidé qu'en période normale, c'est-à-dire lorsque la loi sera en pleine application, la majoration de l'Etat ne sera, en aucun cas, supérieure à 100 francs; elle servira à compléter à 360 francs les retraites inférieures à ce chiffre.

La retraite n'atteindra 360 francs que pour les travailleurs âgés de moins de trente-cinq ans révolus au 1er janvier 1902. Pour la période transitoire qui s'étendra de la date de l'entrée en application jusqu'à celle de la pleine application de la loi, il a été résolu que les travailleurs appelés à bénéficier de la retraite et qui auraient soixante-cinq ans révolus en 1902, recevraient une pension de 105 francs. Ceux qui auront de trente-cinq à soixante-cinq ans et qui pourront, par conséquent, effectuer des versements jusqu'à cet âge, verront leur retraite augmenter annuellement de 5 francs. Par exemple, l'ouvrier âgé de soixante-quatre ans en 1902 et qui aura effectué pendant un an ses versements touchera 110 francs de pension; celui de soixante-trois ans, qui aura versé pendant deux ans, recevra 115 francs, etc., de telle sorte que celui âgé de moins de trente-cinq ans et qui aura versé pendant trente ans, arrivera au chiffre de 260 francs qui, en y joignant la majoration de 100 francs versée par l'Etat, atteindra par conséquent 360 francs, chiffre normal de la pension.

La commission a renoncé au système de la retraite à capital aliéné, avec application d'une partie de la prime à une assurance de cinq cents francs en cas de décès au profit de la femme et une assurance de même valeur au profit des enfants mineurs de moins de seize ans. Elle a, au contraire, adopté le système du gouvernement, c'est-à-dire la faculté pour l'ouvrier d'opter entre la pension à capital aliéné et la pension à capital réservé, comme le fait la Caisse nationale des retraites. La création d'assurances en cas de décès prévue tout d'abord par la commission se trouve donc ainsi écartée.

En ce qui concerne l'article 2, visant la retenue sur le salaire pour la constitution de la retraite, la commission a adopté le texte suivant proposé par M. Bouctot :

Tout travailleur visé à l'article 1er et âgé de moins de soixante-cinq ans doit subir sur son salaire, avant payement, une retenue fixe comme suit : 5 centimes par journée de travail, s'il n'a pas dix-huit ans ou si son salaire est inférieur à 2 fr. 50 par jour (la commission avait auparavant fixé ce chiffre à 2 francs); 10 centimes par journée de travail si, ayant dix-huit ans, il gagne un salaire égal ou supérieur à 2 fr. 50 par jour; 15 centimes par journée de travail, s'il gagne un salaire égal ou supérieur à 5 francs (la commission fixait primitivement le versement à 10 centimes, pour tout ouvrier ayant un salaire supérieur à 2 francs).

Enfin, la commission a décidé que le capital réservé qui, comme on le sait, doit revenir après décès à la famille, ne serait versé qu'au conjoint ou aux ascendants ou descendants directs du travailleur, à l'exclusion des autres héritiers.

L'examen des articles du projet est terminé; il reste à entendre les ministres du commerce et des finances, au sujet des points sur lesquels l'accord entre le gouvernement et la commission n'est pas encore établi.

Le docteur Dejérine, agrégé des facultés de médecine, est nommé professeur d'histoire de la médecine et de la chirurgie à la faculté de médecine de Paris.

M. Vèzes, docteur ès sciences, maître de conférences à la faculté des sciences de Bordeaux, est nommé professeur de chimie minérale à cette faculté.

M. Lacour, docteur ès sciences, maître de conférences à la faculté des sciences de Nancy, est nommé professeur de calcul différentiel et intégral à cette faculté.

M. Gérard-Varet, docteur ès lettres, chargé de cours à la faculté des lettres de Dijon, est nommé professeur de philosophie à cette faculté.

Nous avons fait connaître la mise sous scellés, samedi, par le commissaire de police de Laval, sur l'ordre du préfet de la Mayenne, des deux chapelles du collège de l'Immaculée-Conception, dont l'ex-directeur, le P. Hamelin, avait été en conflit avec l'évêque M. Geay.

Voici la lettre de la Mayenne par laquelle le préfet avait menacé le directeur du collège de l'Immaculée-Conception de l'apposition des scellés administratifs sur la chapelle de l'établissement :

Monsieur le directeur,

Malgré la défense de l'autorité diocésaine et contrairement à la loi, vous persistez à ouvrir au public les chapelles de votre établissement.

J'ai l'honneur de vous prévenir que si ces chapelles ne sont pas immédiatement fermées et si vous ne prenez pas l'engagement de ne plus les rouvrir, elles seront mises sous scellés et vous serez l'objet de poursuites disciplinaires devant le conseil académique.

Je vous prie de m'accuser réception du présent avis.

Le préfet de la Mayenne,
SEIGNOURET.

L'*Echo de la Mayenne* ayant parlé de négociations entamées avec le préfet pour la réouverture des chapelles, M. Seignouret a adressé à ce journal la lettre suivante :

Monsieur,

Dans l'article, publié ce soir par l'*Echo de la Mayenne*, sur les chapelles de l'Immaculée-Conception, je lis ceci :

« A la suite de l'intervention d'un homme de bon conseil, la direction du collège a déclaré qu'elle se soumettait pleinement à l'autorité et M. le préfet a promis de rouvrir prochainement — après avoir pris le temps de conférer avec le ministère — une des chapelles pour le service religieux des élèves. »

Je n'ai fait à personne pareille promesse. J'ai seulement promis de transmettre au gouvernement les demandes qui m'ont été adressées à ce sujet par M. l'évêque de Laval et par M. le directeur de l'établissement de l'Immaculée-Conception.

Je vous prie, monsieur, d'insérer cette rectification dans le prochain numéro de votre journal et d'agréer mes salutations.

On nous télégraphie du Havre :

Le conseil municipal s'est réuni hier soir. Cette réunion avait attiré sur la place de l'Hôtel-de-Ville près de 3,000 personnes. Le motif de cette affluence était la mesure prise par le maire ordonnant la fermeture provisoire de la bourse du travail. On craignait des troubles et des mesures sérieuses avaient été prises.

A l'ouverture de la séance du conseil municipal, M. Marais, maire, a donné lecture de l'arrêté ordonnant la fermeture de la bourse du travail. Il a rappelé brièvement les événements regrettables qui ont eu lieu dans la soirée du 1er mai et qui ont motivé cette mesure énergique. Estimant que la question de l'affectation des locaux du cercle Franklin est du ressort du conseil, le maire demande de renvoyer la question à une commission spéciale qui sera nommée et à laquelle tous les conseillers pourront librement assister, d'autant qu'à la suite des manifestations, des dégâts ont été commis tant au cercle Franklin que dans les rues de la ville qui nécessiteront un crédit de 3,000 francs.

M. Deliot a protesté contre le chiffre des dégâts qu'il trouve exagéré. Il a demandé la réouverture de la Bourse du travail et insisté pour qu'on ne confonde pas les syndicats, les sociétés de musique et de gymnastique et de tempérance qui avaient leurs locaux dans le cercle Franklin avec les révolutionnaires et les perturbateurs.

La proposition du maire de renvoyer à une commission spéciale la question des dégâts et la fermeture de la Bourse du travail a été adoptée.

Quand sont sortis les conseillers municipaux, la gendarmerie, la police et les troupes ont repoussé la foule pour dégager complètement la place de l'Hôtel-de-Ville. Quelques coups de sifflet, accompagnés de huées, se font entendre. Deux arrestations pour défaut de circuler ont été faites, mais n'ont pas été maintenues.

On nous écrit de Lille :

Mercredi matin, pendant que les religieuses de l'hôpital de la Charité assistaient à la messe, des mandataires de la municipalité collectiviste ont enlevé tous les christs fixés sur les murs des salles.

On a annoncé à tort que le journal le *Soleil* avait été mis en vente hier et acheté par M. de Mayol de Lupé.

La vérité est que le *Soleil* va se transformer. Mais c'est un groupe composé de royalistes connus, notamment du comte de Lanjuinais et du comte Jean de Sabran, qui va acquérir la propriété du journal et le réorganiser.

M. Philippe Hervé, fils d'Edouard Hervé, restera l'un des principaux rédacteurs du journal.

AU JOUR LE JOUR

Le cas de l'abbé Bruneau

(De notre correspondant particulier)

Château-Gontier, 8 mai.

Ainsi que je vous l'ai télégraphié, je viens de voir l'ancienne bonne du curé Fricot, Jeanne Charlou, surnommée la Jeannette, actuellement au service du curé Pottier, de Fromentières, à cinq kilomètres de Château-Gontier.

Agée de soixante-six ans sonnés, la Jeannette en paraît tout juste cinquante-cinq; c'est à peine si elle a quelques rares cheveux blancs. S'il est vrai que le visage est le reflet de l'âme, la Jeannette est assurément une très brave femme. La physionomie ouverte, les traits énergiques et doux à la fois, les yeux brillants, très noirs, où perce une pointe de malice, toute la figure respire la bonté non exempte peut-être d'une certaine indépendance. C'est bien le type de la servante de curé, un peu têtue, un peu tyrannique; au demeurant, bonne femme, excellent cœur, qui ne veut que le bonheur de son maître.

Bien que, depuis la veille, la Jeannette ait été harcelée de visites, elle nous accueille avec un sourire; elle sait d'avance ce que nous venons lui demander.

— C'est pour l'abbé Bruneau, n'est-ce pas? nous dit-elle. Eh bien, monsieur, vous pouvez être sûr qu'il était coupable, bien coupable! Je l'ai dit lors du procès, je suis prête à le redire devant tous.

— Mais les bruits qui courent?

— Des inventions, monsieur! On me fait mourir à Nantes; or, je ne suis jamais allée dans cette ville... et je suis bien vivante!

— Et les déclarations qu'on vous prête?

— Des mensonges! Je n'ai jamais fait d'autres déclarations que celles que j'ai faites, sous serment, pendant le procès. Je n'ai jamais affirmé autre chose que ma conviction en la culpabilité de l'abbé Bruneau.

Je ne sais pas quel est l'auteur des bruits qui circulent, mais c'est bien odieux de torturer ainsi une pauvre femme comme moi qui a eu déjà bien assez de peine!

Si l'abbé Pottier me croyait coupable, croyez-vous qu'il me garderait à son service? Il me connaît bien, puisqu'il m'a vue pendant six ans chez l'abbé Fricot, dont il était le vicaire avant l'abbé Bruneau. C'est lui-même, après l'assassinat, qui m'a demandé d'entrer à son service.

— Et comment avez-vous appris ici qu'on vous accusait maintenant?

— C'est par un neveu que j'ai à Laval. Il y a trois jours, il m'a envoyé les journaux qui parlaient de moi, et je lui ai répondu aussitôt la lettre que les journaux ont reproduite.

La culpabilité de l'abbé Bruneau ne fait aucun doute dans le pays, mais il est bien heureux pour moi que, le soir du crime, le jeune Lochais se soit trouvé là, car il peut affirmer que je n'ai dit que la vérité?

J'ai vu également l'abbé Pottier, qui m'a confirmé en tout point les paroles de sa bonne. Il a en elle, m'a-t-il dit, la plus absolue confiance; il l'a connue pendant six ans chez l'abbé Fricot et la sait incapable d'une indélicatesse, encore moins d'un crime.

Ceux qui ont fait courir le bruit de ses aveux, — conclut l'abbé Pottier — ont commis une mauvaise action.

FAITS DIVERS

LA TEMPÉRATURE

Bureau central météorologique

Jeudi 9 mai. — La hausse barométrique est générale en Europe et la dépression des Iles Britanniques se comble sur place (Yarmouth, 755 mm.). Une aire de fortes pressions persiste sur la Scandinavie et la Russie; le baromètre atteint 779 mm. en Finlande.

Le vent est modéré d'entre ouest et nord sur nos côtes de la Bretagne et de l'Océan; il est faible en Provence.

Des pluies sont tombées dans l'ouest de l'Europe; en France, on en signale encore dans toutes les régions; on a recueilli 10 mm. d'eau à Rochefort, Boulogne, 6 à Nancy, Perpignan. Des orages ont éclaté à Paris et à Lyon.

La température monte dans l'est et le nord du continent; elle était ce matin de 2° à Kuopio, +8° à Paris, 21° à Alger.

On notait —1° au puy de Dôme, —3° au mont Aigoual, —11° au pic du Midi.

En France, le temps va rester frais; quelques averses sont encore probables dans le Nord et l'Ouest.

A Paris, hier, l'après-midi, orages, tonnerre de midi 20 à 3 h. 40; pluie et grêle.

La température moyenne, 7°6, a été inférieure de 5°2 à la normale (12°8).

Depuis hier, midi, température maxima : 12°8; minimum de ce matin, 4°7.

A la tour Eiffel : maximum 9°5, minimum 4°2.

Baromètre à sept heures du matin, 756 mm., 9; en hausse à midi.

Parc Saint-Maur. — Température du 8 mai 1901

1 heure matin,	5°0	1 heure soir,	8°3
4 —	5°0	4 —	8°2
7 —	7°3	7 —	8°2
10 —	9°9	10 —	6°9

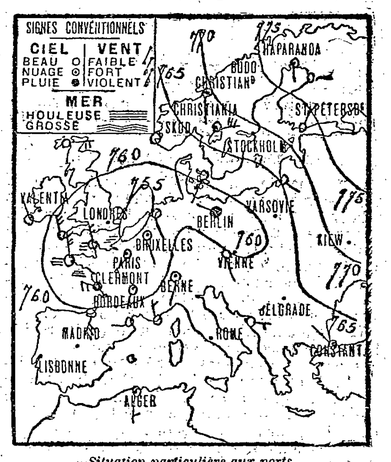

Situation particulière aux ports

La mer est un peu agitée en général.

LE RECENSEMENT. — Voici les résultats du recensement dans les 3e et 20e arrondissements de Paris.

Dans le 3e le chiffre de la population qui était en 1896 de 88,965 habitants est aujourd'hui de 90,230. Il y a donc augmentation de 1,265 habitants.

Dans le 20e l'augmentation est de 12,000 habitants; le chiffre de 1896 était 151,000 : celui de 1901 est 163,000.

Du Rhone et de Caen, on annonce au contraire des diminutions importantes du nombre des habitants.

La population totale du département du Rhône est aujourd'hui de 835,157 habitants, en diminution de 4,172 sur le chiffre de 1896.

A Caen, le nombre des habitants était en 1896 de 45,380. Il n'est plus en 1901 que de 44,524.

LES ENFANTS SAUVETEURS. — La société de sauvetage des naufragés, qui, ainsi que nous l'annoncions hier, doit tenir dimanche son assemblée générale à la Sorbonne, décernera cette année trois de ses prix à des sauveteurs dont le plus âgé n'a pas plus de quinze ans.

Le petit Emile Liénard, âgé de douze ans, qui a sauvé le 12 août 1900 une petite-fille de Basse-Indre, Germaine Giraudeau, recevra le prix Tourville fondé par M. Delarbre.

Un autre enfant, d'un an plus âgé, le jeune Faës, de Honfleur, en récompense du sauvetage d'un de ses petits camarades accompli dans des circonstances particulièrement périlleuses, recevra le prix Maricot.

Enfin, le prix Gabrielle Lemaire, fondé par M. et Mme Lemaire en souvenir de leur fille qu'ils ont perdue, sera décerné à Mlle Marceline Jourdren, âgée de quinze ans, qui, le 31 août dernier, sur la plage de Locquénolé (Finistère), s'est jetée au secours d'une petite fille qui se noyait et dont la mort, sans son intervention, était certaine.

LE TIMBRE DES CHEMINS DE FER. — Les compagnies de chemin de fer français vont émettre des timbres spéciaux pour l'affranchissement des colis qu'elles transportent. La Compagnie des chemins de fer de l'Etat a même déjà mis ces timbres en circulation depuis quelque temps, et les services que rend ce nouveau mode de perception du prix de transport sont, nous dit-on, considérables.

On sait qu'il existe deux modes de transport des paquets de poids et de dimensions restreintes : les colis postaux et les colis en messagerie.

La Compagnie de l'Etat a voulu perfectionner ce second mode d'expédition et a pensé qu'on pouvait graduer le prix d'un colis suivant le poids et la distance; elle a donc fait établir des timbres spéciaux que l'expéditeur achète dans les gares et appose sur sa feuille d'expédition sans autre formalité.

« Les avantages sont surtout grands, nous dit-on à la compagnie, pour les expéditeurs réguliers qui, des régions desservies par notre réseau, envoient quotidiennement dans une grande ville, messageries et denrées. L'expéditeur sait, après un premier envoi, combien lui coûte son colis et, pour les expéditions suivantes, il n'a qu'à se munir de timbres qu'il appose sur le bulletin d'expédition. Et il remet son colis à la gare comme une lettre à la poste ».

Les timbres du réseau de l'Etat sont gravés par M. Paulin Tasset; une locomotive, du modèle des rapides locomotives de la compagnie, est figurée sur la vignette. Deux médaillons portent : l'un la valeur du timbre, l'autre les mots : « Réseau de l'Etat ».

Six valeurs sont émises, à six couleurs différentes : 5 centimes, 10, 20, 50, 1 franc et 2 francs. La grandeur du timbre est celle du timbre des postes et télégraphes de 50 centimes, d'Olivier Merson.

LES MÉFAITS DE LA FOUDRE. — Hier, la foudre est tombée rue de Paris, à Vincennes dans les ateliers de M. Gilot, imprimeur de l'*Aérophile*, dont le numéro courant était en correction. Deux ou trois pages de composition ont été fondues.

Un corrigeur a reçu une forte secousse, mais il n'y a point eu d'autre accident.

LE CRIME DE CORANCEZ. — On nous écrit de Chartres :

Brière a été interrogé hier pendant quatre heures. Il a été surtout questionné sur la scène d'agression dont il dit avoir été victime.

Brière n'a pas varié dans ses déclar

Brière a reçu avant-hier la lettre suivante de la petite Germaine :

Mon bien cher papa,

Je te donne de mes nouvelles pour t'aider à faire passer le temps, car tu dois trouver le temps bien long, toi qui avait *(sic)* l'habitude de tant travailler et d'avoir ta petite famille autour de toi. Mon cher papa, je t'écrirai plus souvent maintenant. J'étais paresseuse pour t'écrire, parce que nous étions heureux; mais maintenant que nous sommes dans la peine et *(sic)* je pense bien plus à toi.

Aujourd'hui Hélène de l'Hopiteau est avec ma tante au magasin et ma tante m'a dit : Va dans ta chambre écrire à ton papa. C'est pourquoi, mon cher papa, je cause longtemps avec toi.

J'espère que tu es en bonne santé ; moi j'ai pris un rhume mardi à Chartres, mais ça va mieux. Courage, mon cher papa, et j'espère que bientôt tu viendras nous voir.

Je t'embrasse mille et mille fois.

Ta fille qui t'aime,

GERMAINE BRIÈRE.

A la suite de cette lettre, Germaine a reçu la lettre suivante :

Ma petite Germaine,

J'ai reçu Ta petite lettre qui m'a fait Grand Plaisir. Et je T'envoye deux Mots pour T'en remercier. Je finis en T'embrassant de bon cœur. Embrasse Ta tante Céline pour moi, Ton oncle Juste et Ta tante Eugénie, Ainsi que ma Tante Marie et Mon oncle Méry.

Ton père,
ÉDOUARD BRIÈRE.

LE CAS DE HUGO GRUNWALD. — Quelques journaux socialistes se préoccupent de la situation d'un Allemand nommé Hugo Grunwald qui, arrêté en octobre 1900, à Tunis, pour avoir fait dans un lieu public l'apologie du meurtre du roi Humbert, fut condamné à deux ans de prison, 300 francs d'amende et dix ans d'interdiction de séjour.

Hugo Grunwald se trouvait en appel devant la cour d'Alger lorsque la loi d'amnistie fut votée.

Bien qu'amnistié il ne fut pas mis en liberté tout de suite, l'autorité administrative ayant décidé de l'expulser.

Or, d'après ces journaux, il s'agirait de le conduire à la frontière allemande et de le livrer aux autorités de son pays.

Il résulte des renseignements que nous avons recueillis que Hugo Grunwald est toujours à la maison d'arrêt d'Alger et que, quoique le gouvernement général d'Algérie n'ait pris encore aucune décision à son égard, il n'est pas question de le conduire à la frontière allemande.

UN SUICIDE CHEZ MAXIM'S. — Ce matin, vers trois heures, au moment où le restaurant Maxim's était en plein mouvement, que l'on dansait au son de la musique hongroise et que de joyeux soupeurs ne songeaient qu'à se réjouir, on entendit soudain un coup de revolver.

Un homme jeune, vêtu d'un complet smoking, d'un pardessus noisette, qui était entré seul et s'était fait apporter un mélange de diverses boissons américaines, venait de se faire sauter la cervelle.

M. Belouino, commissaire de police, aussitôt appelé, a procédé aux constatations d'usage. Dans ses poches, le suicidé ne portait aucun papier pouvant permettre d'établir son identité. Son porte-monnaie contenait quelques pièces d'or.

Personne, dans l'établissement, ne connaissait ce client, qu'on voyait pour la première fois et qui paraissait âgé de vingt-cinq ans environ.

Le cadavre a été envoyé à la Morgue.

SUICIDE D'UN GÉRANT DE JOURNAL. — Dans l'après-midi d'hier, on trouvait étendu sans connaissance au clos Montholon, à Vanves, M. Félix Gousals, gérant d'un journal qui s'occupe plus spécialement d'affaires. Il portait à la tête et près du cœur deux blessures faites avec un revolver. On transporta le malheureux à l'hôpital Broussais. Son état est très grave. Le service de la sûreté a ouvert une enquête pour rechercher les causes de cette mort. Il résulte des investigations auxquelles on s'est livré que M. Gousals s'est suicidé à la suite d'une condamnation à 15 jours de prison et à 2,000 francs d'amende prononcée contre lui en sa qualité de gérant.

CONTUMACE INNOCENT ? — Nous recevons d'Abbeville la lettre suivante :

Il y a une quinzaine d'années, un habitant de Vironchaux, près de Crécy, tua sa femme et précipita le cadavre dans un puits. Le même jour, le même individu assassina un de ses voisins et enterra son cadavre dans son jardin.

Le cadavre de la femme fut remonté du puits et le parquet, après l'autopsie, conclut à un crime. Le mari, interrogé, accusa l'individu qu'il venait de tuer et de faire disparaître le cadavre, d'être l'auteur du crime.

Le parquet d'Abbeville décerna contre cet individu un mandat d'amener et son signalement fut envoyé aux brigades de gendarmerie. Plus tard, la cour d'assises de la Somme le condamna par contumace à vingt ans de travaux forcés.

Quelques mois après, l'auteur du double meurtre mit le feu à sa maison d'habitation. Traduit pour ce crime devant les assises, il fut condamné aux travaux forcés. Il est toujours à Nouméa, où, dernièrement, il confessa son double crime, indiquant l'endroit où, à Vironchaux, se trouvait enterrée sa malheureuse victime.

On affirme que le parquet s'est transporté à Vironchaux et qu'à l'endroit désigné par le forçat les restes de la victime auraient été retrouvés.

COUPS DE REVOLVER. — Un meunier, demeurant à Magny-sur-Yonne (Yonne), Henri Louape, âgé de vingt-sept ans, de passage à Paris, avait passé la soirée d'hier en compagnie d'un de ses amis, Paul Lepez, âgé de vingt-six ans, distributeur de prospectus. Après de nombreuses stations chez les marchands de vin du quartier des Halles, les deux camarades se trouvaient, vers deux heures du matin, sur le boulevard Bonne-Nouvelle.

Tout à coup, sans provocation aucune, Louape, sortant de sa poche un revolver et le braquant sur Lepez, lui dit :

— Va-t'en ou je te tue !

Lepez, intimidé, s'enfuit, et abordant un gardien de la paix, lui fit part de l'incident. Le gardien s'étant fait désigner Louape, lui mit la main au collet.

Mais, tandis que l'agent le tenait ainsi, Louape eut le temps de tirer sur Lepez un coup de revolver, qui l'atteignit au-dessous de l'œil.

Relevé sans connaissance, le blessé a été envoyé à l'hôpital Saint-Louis. Quant à Louape, M. Dupont-nier, commissaire de police, l'a envoyé au Dépôt.

INFORMATIONS DIVERSES

— L'agence Havas publie la note suivante :

« Malgré le strict incognito que désirent garder Leurs Altesses royales la princesse et le prince des Asturies, il y aura samedi prochain, à l'ambassade d'Espagne, en leur honneur, un grand déjeuner suivi d'une réception exclusivement réservée à la colonie espagnole et pour laquelle on ne lancera pas d'invitations spéciales.

» La réception durera de 3 à 4 heures. »

— Nous avons dit hier, en « Dernière Heure », que le château de Valençay, dont la vente avait lieu au Palais de justice, n'avait pas trouvé d'acquéreur sur une mise à prix de 2,600,000 francs.

Les forêts de Gassenland et Darzelles, sur une mise à prix de 500,000 francs, et celle du Landais, sur une mise à prix de 420,000 francs, n'ont pas été adjugées non plus.

Tous les autres lots, au nombre de 30, parmi lesquels les forêts de Saint-Paul (500,000 francs), de Moulins (325,000 francs) et de Ferrières (200,000 francs), ont trouvé acquéreur.

La vente a atteint le chiffre de 3 millions.

— Hier a été célébré, à Arras, par les soins du maire, M. Lenglet, le mariage civil de Mlle Louise Le Gall, fille de l'ancien directeur du cabinet civil du président Félix Faure, trésorier-payeur général du Pas-de-Calais, avec M. Henri Holtz, inspecteur de la Compagnie parisienne du gaz, fils de l'inspecteur général des ponts et chaussées.

Les témoins de la mariée étaient MM. Jacques Duval, négociant à Paris, et Eugène Deshayes, propriétaire à Brest, oncle de la mariée.

Les témoins du marié étaient MM. Duréault, préfet du Pas-de-Calais, et Boissière, ingénieur en chef de la Compagnie du gaz.

— Les épreuves du concours d'admission à l'Ecole normale supérieure en 1901 sont fixées aux dates suivantes :

Epreuves de la première série

Section des sciences : Lundi 10 juin, mathématiques. Mardi 11, physique. Mercredi 12, composition française.

Section des lettres : Jeudi 13 juin, composition française. Vendredi 14, composition de philosophie. Samedi 15, composition d'histoire. Lundi 17, composition latine. Mardi 18, version latine. Mercredi 19, thème grec.

Epreuves de la seconde série

Section des sciences : Jeudi 18 juillet et jours suivants, examens oraux. — Candidats de Paris : Lundi 22 juillet, versions latine, anglaise et allemande. Mardi 23, épreuve pratique de mathématiques. Mercredi 24 et jours suivants, suite des examens oraux.

Section des lettres : Vendredi 26 et samedi 27 juillet, examens oraux.

La visite médicale aura lieu, pour les candidats admissibles de la section des sciences, le lundi 22 juillet à quatre heures, et pour ceux de la section des lettres, le jeudi 25 à la même heure.

— M. Jacques Bonzon, avocat à la cour, fera, samedi prochain, 11 mai, à quatre heures trois quarts, une conférence au Petit Palais des Champs-Elysées (Exposition de l'enfance), sur l'Enfant sous l'ancien régime, les lois et les mœurs.

— Tous ceux qui ont souci de notre industrie nationale, tous ceux qui se réjouissent de sa prospérité suivent avec un vif intérêt le développement considérable que prend d'année en année notre Belle Jardinière, la grande maison française de vêtements. Il y a un an, c'était sa succursale de Lyon qu'elle déplaçait pour en doubler l'importance; le mois dernier, elle ouvrait à Bordeaux une maison qui prenait, sans coup férir, la première place dans la région; d'ici quelques jours, son usine de Lille, qui occupait déjà plus de 1,100 ouvriers à la fabrication du vêtement, doublera sa production, grâce à l'adjonction de spacieux ateliers dont la construction est presque terminée. Pour couronner ce merveilleux essor, voici que la maison principale, rue du Pont-Neuf, s'est assuré la possession de quatre maisons de la rue des Bourdonnais, adjacentes à son superbe immeuble, ce qui, sous peu, va lui permettre d'augmenter d'un tiers la surface déjà si vaste, mais actuellement insuffisante, de ses magasins.

C'est ainsi que cette organisation, déjà si complète et si puissante, agrandit et perfectionne encore tous ses services : n'y a-t-il pas là de quoi réjouir, sans les surprendre cependant, tous les clients de la Belle Jardinière, tous les amis de notre grande industrie du vêtement ?

— Le concours international d'affiches du palais des Beaux-Arts de Monte-Carlo vient de prendre fin.

Un très grand nombre d'artistes de tous pays y ont participé.

C'est le public lui-même, au moyen d'un bulletin de vote attaché au ticket d'entrée, qui a prononcé. Le résultat de ce référendum artistique vient d'être proclamé.

Les dix premières places ont été attribuées aux artistes suivants :

MM. Hohenstein (Italie), premier prix; Willette (France), second, à quelques voix; puis, par ordre, MM. Dudley Hardy (Angleterre); Cassiers (Belgique); Chéret, Mucha (France); Hassal (Angleterre); Vitta (Italie); Pal, Léandre (France).

NOTES ET LECTURES

(FRANCE)

La doctrine politique de la démocratie

Sous ce titre, la librairie Colin mettra en vente, demain, dans la série des *Questions du temps présent*, une importante étude de notre collaborateur Henry Michel, professeur à la Sorbonne.

M. Henry Michel, après avoir insisté sur la nécessité qui s'impose à tout régime de posséder sa doctrine et de la prêcher infatigablement, sans, pour cela, l'ériger en doctrine d'Etat, recherche les causes qui font que la doctrine démocratique est encore imparfaitement formulée.

Les causes sont d'ordre divers. Le dix-huitième siècle léguait au dix-neuvième ses germes, plutôt qu'une doctrine toute constituée. Et, au cours de notre siècle, la marche des événements a été si rapide qu'elle a devancé l'*évolution de la théorie*. Le suffrage universel a fait brusquement irruption en 1848. La veille encore, beaucoup de bons esprits pensaient, suivant une expression célèbre, « qu'il n'y avait pas de jour » pour cette nouveauté. « La démocratie républicaine, écrit M. Henry Michel, était devenue un gouvernement avant que les techniciens eussent achevé de rassembler et de lier les maximes sur lesquelles ce gouvernement doit reposer. » Aussi, de graves erreurs furent-elles commises, erreurs suivies de cruels mécomptes. Si la Constitution de 1848 confie l'élection du président de la République au vote populaire, c'est, en grande partie, par suite de la faveur dont jouissait alors, dans l'école démocratique, la théorie du « pouvoir fort ». Cette théorie était un héritage de la Convention et du bonapartisme, qu'il n'eût fallu accepter que sous bénéfice d'inventaire ! Mais on y voyait alors la vérité même, et une simple bévue doctrinale fut ainsi cause des vingt ans du second empire et de leurs suites !

Cependant, certains écrivains, certains penseurs, Tocqueville, Michelet, Edgar Quinet, Proudhon, Renouvier — pour ne citer que les principaux — avaient fait effort pour dégager le symbole démocratique. Après eux, et sur leurs traces, M. Henry Michel cherche à mettre de la précision dans quelques-unes des formules couramment employées pour exprimer ce symbole. Par exemple, on a dit depuis longtemps que la démocratie est, de tous les régimes, celui qui favorise le plus, chez tous les citoyens, le développement intégral de la personne humaine. M. Henry Michel se demande : « Qu'est-ce donc que devenir homme, personne humaine, et ensuite, plus homme et davantage personne humaine ? » Et voici ce qu'il répond :

Il y faut, premièrement, un certain degré d'*indépendance économique, ce degré* de plus faible, où l'individu possède de quoi se suffire, de quoi subvenir aux besoins élémentaires de la famille qu'il a créée.

La misère est, par elle-même, grande ennemie du développement humain. Elle exige, pour être supportée sans déchéance, une force d'âme qui brillera peut-être, par exception, dans quelques rares individus, mais qui ne sera jamais le partage de tous. L'homme qui n'a pas de quoi manger et de quoi s'abriter, l'homme qui ne sait pas, si, même en voulant travailler, et en cherchant du travail, il en trouvera demain ; l'homme qui se sent à la merci de tous les hasards, qui, d'un instant à l'autre, pour ne pas mourir de faim et condamner au même supplice sa femme, son enfant, peut se trouver réduit à « vendre son âme » selon la forte expression populaire, forte parce qu'elle est vague, parce qu'elle implique une multitude d'acceptions, aussi diverses que les tentations même qui assiègent les désespérés, cet homme-là n'est pas proprement un homme. Il est une chose, un outil, qu'un autre homme prend ou laisse, à sa convenance. Le premier souci d'une démocratie doit être de faire, de cet outil, un homme.

Et l'on entend bien que l'intervention des particuliers, les nobles caprices de la bienfaisance, si respectables en leur principe, mais si incertains et limités en leurs effets, n'y suffisent pas. Pour que chaque individu qui travaille puisse aussi manger, et s'endormir sans une angoisse affreuse, il faut que l'institution sociale lui assure une juste part dans le produit de son travail. Les voies et moyens peuvent être malaisés à déterminer : le principe est d'une évidence désormais incontestable. Il faut en outre que, tout en l'incitant à prévoir et à pourvoir, pour son propre compte, tout en lui rendant plus accessible la pratique de l'épargne, l'institution sociale lui assure, pour les cas extrêmes — la vieillesse, la maladie — une assistance fraternelle. Alors, mais alors seulement, dans cette sécurité, bien humble encore, du jour et du lendemain, tout travailleur franchira le premier échelon de l'humanité, commencera d'être un homme.

Il ne sera, cependant, un homme dans la pleine acception du mot, que s'il sait qu'il a des devoirs et des droits, que s'il possède quelque idée, même très rudimentaire, de la dignité de sa nature, que s'il connaît ses raisons de vivre. Prétendre donner aux individus ces éléments de culture morale, sans leur avoir d'abord facilité cette chose très difficile qui s'appelle l'acquisition du pain quotidien, c'est dérision pure. Mais limiter au « nécessaire physique », sans y joindre le « nécessaire moral », les besoins de l'individu et le concours de la société, ce serait préparer un peuple en qui le caractère d'humanité ne se rencontrerait qu'à demi.

Etre plus homme encore, c'est introduire un principe d'ordre et d'harmonie dans l'aspiration si naturelle vers le bonheur. Celui qui possède peu de chose devra comprendre, pour se l'être dit à soi-même, que le principal dans la vie, n'est pas de posséder beaucoup, mais de beaucoup valoir. Et celui qui possède des biens plus abondants, devra s'imposer la sobriété dans la jouissance, non seulement comme une élégance morale, mais comme une obligation envers ceux qui peinent et qui pâtissent.

Etre tout à fait homme enfin, c'est, à quelque condition que l'on appartienne, après s'être fait du bonheur une idée plus pure et plus haute que l'idée vulgaire, subordonner le bonheur à l'esprit de générosité et de sacrifice, de tous les mouvements de l'âme humaine les plus originaux.

Tels sont les degrés que la démocratie devra gravir l'un après l'autre, dans sa philosophie de la vie; tel est le sens très plein de cette formule : la démocratie fait des hommes de plus en plus dignes de ce nom. Et telle est la perspective qui nous fait aimer, dès à présent, l'état démocratique, comme s'il était déjà tout ce qu'il peut et doit devenir, tout ce qu'il deviendra, si nous le voulons.

Mais l'auteur ne se contente pas de pénétrer ainsi plus à fond le sens d'une formule demeurée jusqu'ici un peu vague et banale, il entend dresser la liste des fins à poursuivre dans une démocratie. Suivant une distinction qui lui est chère, et qui domine toutes ses idées, le choix des « moyens » regarde l'homme d'Etat, l'économiste; mais la détermination des « fins » est l'œuvre propre du philosophe politique. Or la démocratie doit se proposer comme foi première la liberté. Nous tenons à placer sous les yeux du lecteur les pages où M. Henry Michel détermine avec une rigueur qui, croyons-nous, paraîtra très neuve, non seulement la place de la liberté dans les préoccupations d'une démocratie, mais encore le rapport de la liberté politique à la liberté de la conscience.

La première fin de la démocratie sera la liberté. Non pas parce que la liberté, quand on la connaît, paraît préférable à la compression, ou plus noble. Si l'on adoptait ce critérium, il dépendrait d'un peuple indolent et dégradé de le mettre en défaut. Ce peuple placerait son idéal dans un régime où l'autorité voudrait, penserait, agirait pour le citoyen. Et l'on serait mal fondé à soutenir que ce peuple a tort, si c'est le sentiment seul ou l'intérêt qui est appelé à prononcer. Non : la liberté s'inscrit en tête des fins d'une démocratie, parce qu'elle est la condition indispensable du plein épanouissement de la personne humaine.

La conscience est comme le nœud vital de la personne. Frappez la conscience, la personne périt. Il reste un animal humain, non l'homme. Eveiller des consciences, *c'est, avons-nous dit, la fonction propre de la démocratie*. Elle pourrait se définir : la cité des consciences. Or, il y a entre la conscience et la liberté un rapport étroit, une affinité profonde. La conscience, une fois née, tend à la possession de la pleine et absolue liberté, de l'autonomie. Dire : la démocratie est la cité des consciences revient à dire : la démocratie est la cité des consciences autonomes. L'ordre qui règne dans une société de consciences non encore autonomes peut avoir son prix, sa beauté même; mais il n'est que l'imitation lointaine et la pâle ébauche de l'ordre véritable, celui qui naîtra un jour de l'accord volontaire des consciences autonomes. D'autre part, la liberté est l'atmosphère nécessaire à l'éclosion des consciences. Un régime autoritaire produit des automates, qui joueront, qui mimeront la personne humaine, mais qui ne la remplaceront pas. Les doctrines d'hétéronomie morale et religieuse le savent bien, elles qui, par un hommage imprudent et significatif, parent du nom de liberté la soumission même.

Mais la conscience ne peut, sans une sorte de suicide, demeurer inerte et muette. Vivre, pour elle, c'est parler, c'est agir. La conscience parle pour confesser sa foi. Elle agit pour propager sa foi. Dès lors, la liberté des consciences exige comme appareil de protection, et comme instrument, cet ensemble d'institutions que le langage du droit public moderne appelle la liberté politique : des tribunaux fixes, des formes judiciaires stables, des lois pénales modérées, tout ce qui contribue à « la sûreté du citoyen, ou à l'opinion qu'il s'en fait », la liberté de la parole, la liberté de la presse, la liberté d'association en tant qu'elle est compatible avec la sûreté de l'Etat, considération dont aucun Etat ne s'est jamais désintéressé et ne se désintéressera jamais, enfin, la participation au suffrage politique.

Il s'en faut que la relation indiquée ici entre la liberté de conscience et la liberté politique soit communément admise. On présente, en général, la liberté de conscience comme l'une des libertés — non la moins précieuse — mais enfin comme l'une des libertés que comporte l'organisation des Etats politiquement libres. Point de liberté politique complète, dit-on, sans la liberté de conscience. Nous renversons les termes du rapport. La liberté de conscience ne nous apparaît pas comme une sorte de conséquence ou de complément de la liberté politique, mais comme sa raison d'être.

C'est surtout pour affirmer et protéger leur droit de penser comme ils le veulent, et de croire comme ils le peuvent, que les hommes ont cherché à se donner des institutions de plus en plus libres. Peu importe que ce mouvement se soit obscurément poursuivi, durant des périodes très longues, et n'ait pas été toujours discerné par les générations qui y participaient. Mieux que ces générations, courbées sous le poids du jour et perdues dans le détail des soucis adventices, nous voyons, à présent, la vraie direction de l'histoire, le but auquel elle tend et dont elle se rapproche. Nous ne sommes, du reste, pas les premiers à le voir, si nous le voyons mieux que nos devanciers. Depuis le lointain éveil de la spéculation philosophique, une lignée ininterrompue d'esprits méditatifs ont enseigné par leurs écrits, et quelquefois attesté par leur constance à souffrir pour cette cause, le prix incomparable, le prix infini de la liberté de penser et de croire.

En définissant, comme nous venons de le faire, le rapport de la liberté de conscience à la liberté politique, nous rompons les derniers liens qui rattachent la doctrine démocratique au matérialisme des temps abolis.

Admettre que la liberté de conscience est une simple pièce de cet ensemble qui s'appelle la liberté politique, c'est admettre qu'elle découle d'un certain agencement des choses, qui existent en certains temps, en certains lieux, mais qui pourrait ne pas exister, qui est un accident heureux de l'histoire; c'est, en somme, demeurer plongé dans la vieille conception selon laquelle l'Etat, possédant des fins autres que les fins poursuivies par ses membres, leur mesure d'une main avare, et quand il y est contraint, la somme de liberté la plus faible possible. Il n'en est pas ainsi, ou, pour mieux dire, il cesse d'en être ainsi, dès que l'on se place au cœur de la doctrine démocratique. Nulle fin n'apparaissant comme supérieure à la parfaite indépendance des consciences, c'est l'Etat tout entier qui s'organise en vue de la sauvegarde des droits individuels.

Ce ne sont là que deux ou trois des points saillants de cette étude, sur laquelle nous aurions nous-mêmes certaines réserves à faire, et qui suscitera, sans doute, d'assez vives controverses. Puissent les critiques qui la discuteront maintenir le débat à la hauteur où M. Henry Michel l'a placé et garder tous la sérénité de ton qui règne dans ces pages, et dans tant d'autres, que nous aurions voulu pouvoir citer encore ! Si ce vœu — un peu invraisemblable — se réalise, il faudra savoir gré à l'auteur d'appeler, pour un instant, la polémique en des régions où elle ne s'aventure pas tous les jours.

STATISTIQUE DE LA VILLE DE PARIS

Le service de la statistique municipale a compté, pendant la 18e semaine, 1,076 décès, chiffre voisin de celui de la semaine précédente (1,060), mais supérieur à la moyenne ordinaire des semaines de mai (960). La différence est due tout entière à la phtisie (247 décès au lieu de la moyenne 198) et aux autres maladies de l'appareil respiratoire (194 décès alors que la moyenne est seulement de 156).

La fièvre typhoïde a causé 7 décès (la moyenne est 8). La variole n'a causé que 5 décès. Le nombre des cas nouveaux signalés par les médecins est de 72. La rougeole (17 décès au lieu de la moyenne 30 continue à être rare pour la saison. La scarlatine (2) et la coqueluche (10) conservent une fréquence moyenne. La diphtérie a causé 15 décès (moyenne 7).

Il y a eu 44 morts violentes, dont 24 suicides.

On a célébré à Paris 584 mariages.

On a enregistré la naissance de 1,064 enfants vivants (533 garçons et 531 filles), dont 767 légitimes et 297 illégitimes. Parmi ces derniers, 41 ont été reconnus immédiatement.

TRIBUNAUX

Les suites du 1er mai. — Le tribunal correctionnel de Grenoble a jugé hier deux manifestants du 1er mai prévenus d'avoir fait partie d'un attroupement et refusé de circuler après les sommations légales. Le premier, Jean Baptiste, rédacteur au journal local collectiviste le *Droit du peuple*, a été condamné à quinze jours de prison ; le second, Revol, droguiste, a été acquitté.

NÉCROLOGIE

M. Fernand de Girodon-Pralon, membre de la Société des gens de lettres, est mort, cette nuit, à l'âge de cinquante-sept ans, avenue Matignon, 3.

Ses obsèques auront lieu, samedi, à dix heures, à l'église Saint-Philippe-du-Roule et l'inhumation se fera à Lyon.

On annonce de Montpellier le décès, à l'âge de quatre-vingt-treize ans, d'un des plus anciens lutteurs de la démocratie de cette ville, M. Alexandre Pappas.

D'origine grecque, M. Pappas était venu, dès son jeune âge, habiter Montpellier qu'il n'a jamais quitté. En 1848, sous le second empire, et depuis 1870 M. Pappas fut parmi les défenseurs de la République, comme conseiller municipal, adjoint au maire, etc. Il était vice-consul de Grèce et vice-président de la caisse d'épargne de Montpellier.

THÉATRES

Ce soir :

Au théâtre de l'Ambigu, à huit heures et demie, reprise de la *Closerie des Genêts*, drame en cinq actes et sept tableaux, de Frédéric Soulié.

En voici la distribution :

MM. Henri Krauss, Keroüan ; Laroche, marquis de Montéclain ; J. Renot, le général comte d'Estève ; Modot, Dominique ; Jourda, Georges d'Estève ; Ch. Hémery, Christophe dit Aly ; R. Lagrange, Pornic ; Liézer, d'Avatiannes ; Vallot, Brias ; Grange, François ; Picard, Maclou ; Favey, Louis ; Bacqué, un domestique ; Mmes Archainbaud, Léona de Beauval ; Barbier, Louise ; Watteau, Lucile ; M. Grandjean, Madeline ; A. Myriane, Mathurine ; Scott, Perrine ; Maria Georges, Mme de Brias.

Au Nouveau-Théâtre, à huit heures et demie, première représentation du *Roi Candaule*, pièce en trois actes, de M. André Gide :

MM. Lugné-Poe, le roi Candaule ; de Max, Gygès ; Mlle Henriette Roggers, la reine Nyssia ; MM. Edmond Bauer, Sébas ; Saillard, Syphax ; Cherville, Archelaüs ; Gavary-Charpenel, Phèdre ; Julian, Nicomède ; Brenner, Pharnace ; Duvelleroy, Phlèbe ; Degor, Simmias ; Ferney, le cuisinier ; Mlle Debligny, Trydo.

— Avant la clôture de sa saison, le théâtre du Palais-Royal fera une reprise du *Paradis*, de MM. Hennequin, Bilhaud et Barré.

— Au Châtelet, le *Tour du monde en 80 jours* commence maintenant à huit heures un quart et finit entre minuit moins dix et minuit moins cinq.

— Au théâtre Cluny, MM. Léon Marx et Poncet font répéter en double les *vingt-quatre rôles de la Dame du commissaire*.

— Matinées de dimanche prochain :

Comédie-Française. — La *Partie de piquet*, *Phèdre*, *l'Anglais ou le Fou raisonnable*.

Opéra-Comique. — *Louise*.

Odéon, Nouveautés, théâtre Antoine, Variétés, Châtelet, Bouffes-Parisiens, Porte-Saint-Martin, Ambigu, Athénée, Cluny, Déjazet, mêmes spectacles que le soir.

Nouveau-Cirque, Cirque d'Hiver, Folies-Bergère, Olympia, Casino de Paris, Hippo-Palace, la Cigale, Cirque Medrano. — Spectacles divers.

SPECTACLES DU JEUDI 9 MAI

Opéra. Relâche. — Vendredi, 8 h., Faust.
Français. 8 h. 1/4. — L'Anglais ou le Fou raisonnable. — Phèdre. — Le Bonhomme Jadis.
Opéra-Com. 8 h. 1/2. — Iphigénie en Tauride.
Odéon. 8 h. »/». — Appartement à louer. — Ma Fée.
Vaudeville. 8 h. 3/4. — La Course du flambeau.
Gymnase. 8 h. 3/4. — La Joie. Les Surprises du divorce.
Variétés. 8 h. 1/2. — Divorce pour rire. — La Veine.
Châtelet. 8 h. 1/4. — Le Tour du monde en 80 jours.
Gaîté. 8 h. 1/2. — Le Grand Mogol.
Porte-St-Martin. 8 h. »/». — Quo vadis ?
Renaissance. — Relâche.
Pal.-Royal. 8 h. 1/2. — Premier faux pas. — Sacré Léonce !
Ambigu. 8 h. 1/2. — La Closerie des Genêts.
Nouveautés. 8 1/2. Cher Docteur. La Petite Fonctionnaire.
Th. Antoine. 8 h. 1/4. — Devant le bonheur. — Les Remplaçantes. — Un client sérieux.
Bouffes. 8 h. 3/4. — Les Travaux d'Hercule.
Athénée. 8 h. 1/2. — Le Vertige.
Cluny. 8 h. 1/2. Le Droguiste. La Dame du commissaire.
Marigny-Théâtre. 8 h. 1/4. — Paris Frou-Frou.
Déjazet. 8 1/2. L'Envers d'un ruban. Radinol a du coton !
Olympia. 8 1/2. — L'Impératrice. — La Belle Otero.
Hippo-Palace (ex-Hippodrome). 8 h. 1/2. — Cirque Schumann. — En Chine. — Dim. et fêtes, matin. à 2 h. 1/2.
Fol.-Bergère. 8 1/2. — Fields. — Napoli. — Guerrerito.
Cas. de Paris. 8 h. 1/2. — Paris qui danse.
Gd-Guignol. 9 h. — Son poteau. César. L'Heure. Carrier.
Boîte à Fursy. 9 1/2. Ohé ! la Chanson ! Odte Dulac. Fursy.
Nouv.-Cirque. 8 1/2. — Le Pont Alexandre. — Sidy Nirvana.
Cirq. d'Hiver. 8 1/2. — Kiang Hoé. — Mazoni-Nathaline.
Cirq. Medrano. 8 1/2. — Attractions nouvelles.
Cigale. 8 1/2. Tél. 407-60. — Voyons voir !
Mus. Grévin. Malmaison. Fête d'artistes. Journal lumineux.
Tr Eiffel. De 10 h. m. à la nt. Brass. 1er ét. Sem. au somet : 3 f.

SPECTACLES DU VENDREDI 10 MAI

Opéra. 8 h., Faust. — Samedi, 8 h., les Huguenots.
Français. 8 h. 1/4. — Patrie !
Opéra-Com. 8 h. »/». — Hænsel et Gretel. — Javotte.

(Les autres spectacles comme jeudi)

LIBRAIRIE

LE CŒUR INNOMBRABLE

Sous ce titre, la comtesse Mathieu de Noailles vient de publier un volume de vers chez les éditeurs Calmann-Lévy. L'élévation et l'originalité de la pensée, la maîtrise et la richesse de la forme fait de ce volume attendu une œuvre qui place la comtesse M. de Noailles au premier rang de nos poètes.

M. l'abbé de Gibergues publie à la librairie Poussielgue, rue Cassette, 15, Paris, les principales instructions de saint Philippe du Roule, sur les *Devoirs du mari, du père, de l'apôtre*.

Un vol. gr. in-18 : 2 fr. 50.

Le *Nouveau Larousse Illustré* vient de terminer son quatrième volume. Plus la publication avance, plus grandit le succès de ce magnifique Dictionnaire encyclopédique. (Voir aux annonces.)

SPORT

Courses de Colombes

La Société de sport de France donnait hier une de ses plus jolies réunions. Malheureusement, le mauvais temps a fait un tort très sensible à la recette.

La principale épreuve du programme était le prix du Sport de France (steeple-chase, 20,000 fr., 4,800 m.). La victoire est restée à Gratin, à Mme Ricotti (F. Half), qui a battu d'une longueur Baskir 2e, Haut-Brion 3e, Blue-Bag 4e, M. d'Yvetot 5e, Vlau, Bucheron, Maragon, Brumaire, Férule, Lierru, Fanum, Locomotive, Mirandole. Escarpe tombé, Mirandole arrêtée.

Pari mutuel : 70 francs et 30 francs.

La course de haies, le prix Rosa (3,000 fr., 3,000 m.), a été pour Copernic, au comte de Clermont-Tonnerre (Brooks), Aigle 2e, Le Roseg 3e et six autres.

Pari mutuel : 72 fr. 50 et 46 francs.

La journée avait débuté par les courses plates, qui ont été gagnées :

Le prix des Hautes-Plaines (3,000 fr., 2,100 m.) par Française, Méru, 2e, Snob II, 3e.

Pari mutuel : 165 fr. 50 et 91 fr. 50.

Le prix du Parc (4,000 fr., 1,400 m.) par Verdi, Multonne, 2e, Golden Drop, 3e et sept autres.

Pari mutuel : 84 fr. et 32 fr.

Le prix Delatre (5,000 fr., 2,500 m.) par Le Pic, à M. Oscar-Soarez (M. Réalier Dumas), Chahuteuse, 2e, Jouvence, 3e et vingt autres. Gagné de dix longueurs.

Pari mutuel : 71 fr. 50 et 34 fr. 50.

Hier, à Chester, la Coupe handicap (62,500 fr., 3,600 m.) a réuni seize partants et a été pour David Garrick, à M. P. Lorillard (L. Reiff), 10/1, Lady Penzance, 2e, Stoccado, 3e. — L. G.

ESCRIME

LAURENT CONTRE KIRCHHOFFER

L'assaut qui sera donné après-demain samedi, au Grand Hôtel, au profit de la caisse de la Société de secours mutuels des maîtres d'armes de Paris, sera particulièrement intéressant en raison de la rencontre à l'épée de Kirchhoffer et de Laurent. C'est la première fois que l'on verra un des maîtres classés du fleuret consentir à se servir de cette arme. Cette rencontre est le résultat de défis échangés, il y a quelques mois, entre les virtuoses du fleuret et les maîtres d'épée, défis qui n'aboutirent pas, les maîtres du fleuret ayant refusé de déclarer qu'ils ne s'étaient pas préalablement entraînés à l'épée.

C'était avouer implicitement qu'ils avaient appris ce jeu, si décrié par les pontifes de l'escrime. Or, personne n'a jamais mis en doute que des maîtres exceptionnellement doués comme Lucien Mérignac et Kirchhoffer par exemple ne puissent apprendre le jeu d'épée aussi bien que le sabre.

Ce que disent les partisans de l'épée, c'est qu'il faut faire une étude spéciale du jeu de combat, voilà tout et cela ne se discute plus... Il y a évidemment plusieurs méthodes de combat, plusieurs *leçons* si l'on veut ; toutes celles de maîtres de premier ordre ont leurs qualités. La supériorité de l'une sur l'autre ne peut être démontrée par un unique assaut entre les deux professeurs, mais par de fréquentes rencontres entre les élèves présentés par eux. La lutte de Laurent, un de nos maîtres les plus vigoureux, les plus savants en armes, et de Kirchhoffer n'en sera pas moins d'un très grand intérêt pour les raffinés de la lame. — *Louis d'Hurcourt.*

CYCLISME

Major Taylor, le *Nègre Volant*, champion d'Amérique, qui triompha lundi dernier, à Nantes, dans la grande course de vitesse, vient de confirmer par une nouvelle victoire la forme splendide dans laquelle il se trouve en ce moment.

Hier, à Orléans, aux courses données à l'occasion des fêtes de Jeanne d'Arc, il est arrivé premier, battant par six longueurs les coureurs italiens Bixio et Ferrari.

Bilan de la Banque de France (du 2 au 9 mai)			
Encaisse or	2.410.476.087	dim.	443.577
— argent	1.104.761.736	aug.	5.275.515
Portefeuille	510.695.598	dim.	167.014.927
Avances sur titres	430.820.568	dim.	957.371
Comptes courants part^r	464.964.168	dim.	23.735.682
Compte-c^t du Trésor	73.836.400	dim.	888.142
Billets en circulation	4.139.199.885	dim.	83.551.845
Bénéfices bruts des escomptes et intérêts divers pour la semaine			623.410
Dépenses			39.202

Bénéfices nets provisoires des vingt premières semaines du premier semestre des quatre dernières années, tels qu'ils ressortent de la situation hebdomadaire :

	Bénéfices	Cours correspt^s
Année 1898	5.940.662	3.650
— 1899	9.870.641	4.000
— 1900	14.197.062	4.225
— 1901	6.908.570	»

Recettes des chemins de fer

Nord	— 252.000	— 5.77	Lyon	— 220.000	— 3.46
Est	— 198.000	— 6.13	Orléans	+ 55.000	».»»
Etat	— 41.700	— 6.65	Midi	— 110.937	— 5.30
Ouest	— 422.000	— 12.51	Algér.	+ 33.000	+ 25.33

BULLETIN COMMERCIAL

DÉPÊC